



« Bulletin Municipal »

Réunion du 30 novembre 2023 19 H 00

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de

- Christophe DUMONT ayant donné procuration à Frédéric Noël
- Xavier PEGARD ayant donné procuration à Mireille PELEMAN
- Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER



I – Elagage des arbres RD.1001 :

Un devis établi par l'entreprise ARBORIS de Le Titre pour l'élagage des platanes plantés le long de la RD.1001 est présenté au conseil.

A raison de 80 € HT par arbre + le broyage des branches et la mise en place de la signalisation du chantier, ce devis s'élève à 3.480 € HT, soit 4.176 € TTC.

Cet élagage étant aujourd'hui nécessaire pour la sécurité routière au regard des branches dépassant sur la voie de circulation, ce devis est validé et l'entreprise sera contactée rapidement.



II – Aménagement de la place de l'Eglise (prévision 2024) :

Le Maire propose un projet d'aménagement de la place de l'Eglise et d'accès au Monument aux Morts en béton désactivé avec création de 4 places de parking en pavés grès, permettant un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite, les graviers actuels se révélant assez peu pratiques.

Le devis établi par la société EUROVIA se chiffre à 36.038,36 € HT, soit 43.246,03 € TTC.

Eu égard au contexte économique actuel et les conseillers considérant que l'endroit est tout de même propre, il est décidé de reporter et de revoir plus en détail ce projet ultérieurement.



III – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire propose de ne pas présenter pour le moment de projets de localisation des zones par EnR dans la commune. En effet, considérant la date limite du 31/12/2023 pour en délibérer et considérant également que le Conseil Municipal n'est pas techniquement compétent pour en définir les contours (météorologie, géothermie, études de sols...), ces projets ne peuvent à l'heure actuelle être mis en place sérieusement. De plus, ce type de zones sera probablement référencé dans le futur PLUiH.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et aucune Zone d'Accélération des Energies Renouvelables n'est proposée à l'étude pour le moment sur le territoire d'Hautvillers-Ouille.



IV – Fêtes de fin d'année :

Les festivités de fin d'années et début 2024 sont les suivantes :



-Passage du Père Noël dans les rues du village et distribution des cadeaux aux enfants, boisson chaude et viennoiseries le dimanche 10 décembre matin (programme du passage affiché en mairie).

-Goûter de Noël des aînés le mercredi 13 décembre après-midi dans la salle communale avec remise du colis de fin d'année.

-Vœux du Maire le vendredi 19 janvier 2024 à 19H, dans la salle communale.



V – Informations diverses :

✓ Une habitante de la rue de l'Eglise a signalé que le candélabre installé devant chez elle se cogne dans le mur de sa maison lors des forts coups de vent et endommage son toit.

Il sera peut-être nécessaire de déplacer ce candélabre pour remédier à ce problème. Une étude chiffrée sera sollicitée auprès de l'entreprise GAFFE et ce point sera étudié à la prochaine réunion.

✓ Depuis la modification de tracé de la rue du Moulin à Ouille, l'eau stagne devant la propriété de M. Martel à l'entrée d'Ouille à chaque forte pluie. Le Maire propose d'aménager à cet endroit un puits d'évacuation.

Un devis établi par l'entreprise Frédéric DESSAUX d'un montant de 1608,00 € TTC (1340 € HT) est présenté aux conseillers ; ce devis est accepté et l'entreprise sera contactée pour effectuer ces travaux dans les meilleurs délais.

✓ Enfin, Le Maire propose de rouvrir la bibliothèque municipale au public, aux heures d'ouverture habituelles de la mairie. Validation des conseillers.

Prochaines réunions :

- Réunion sur le PLUiH le 14/12 à Crécy-en-Ponthieu,
- Conseil Communautaire le 19/12 à Crécy-en-Ponthieu,
- Conférence des Maires à Crécy-en-Ponthieu le 19/12,
- Commission Mobilité à Rue le 19/12.

**Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 décembre 2023 au 02 janvier 2024 inclus (Réouverture au public le jeudi 4 janvier 2024).
Durant cette période, les élus restent à votre disposition.**